



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostréiculture

Question orale n° 890

Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière ostréicole. L'ostréiculture bretonne compte 650 entreprises employant 2 500 personnes. La Bretagne pèse pour 30 % dans la production nationale. C'est une activité fortement structurante pour le littoral. Depuis 2008, la filière est touchée par une grave crise de mortalité des huîtres juvéniles. Cette crise pèse sur la santé financière des entreprises ostréicoles. Dans les deux années qui viennent, l'emploi saisonnier risque de chuter de 80 % et l'emploi permanent de plus de 50 %. Plus du tiers des entreprises auront un niveau de revenu inférieur au SMIC. Cette crise est dramatique pour l'économie littorale. Il souhaiterait connaître les moyens que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour assurer la pérennité de la filière ostréicole en Bretagne et en France.

Texte de la réponse

CRISE DE LA FILIÈRE OSTRÉICOLE

M. le président. La parole est à M. Michel Grall, pour exposer sa question, n° 890, relative à la crise de la filière ostréicole.

M. Michel Grall. Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, l'ostréiculture bretonne compte 650 entreprises, qui emploient au total 2500 personnes. La production bretonne représente 30 % de la production nationale. C'est une activité fortement structurante pour le littoral en termes d'emplois, de création de richesse, ou de valeur ajoutée, et, naturellement, d'aménagement du territoire.

Or, depuis 2008, la filière est touchée par une grave crise de mortalité des huîtres juvéniles - ce que l'on appelle communément le naissain. Cette crise pèse lourdement sur la santé financière des entreprises ostréicoles.

Ainsi, au cours des deux années à venir, selon les projections de la filière, l'emploi saisonnier risque de chuter de 80 % et l'emploi permanent de plus de 50 % ; plus du tiers des entreprises n'obtiendraient qu'un niveau de revenu inférieur au SMIC.

Cette crise est donc dramatique pour les entreprises ostréicoles et leurs employés, pour l'ensemble de la filière, amont et aval, et, naturellement, pour notre littoral tout entier. Au-delà de la Bretagne, en effet, la crise touche tous les bassins ostréicoles de France.

Monsieur le ministre, par quels moyens le Gouvernement compte-t-il assurer la pérennité de la filière ostréicole en Bretagne et en France ?

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Grall, la filière ostréicole est évidemment au coeur des préoccupations du ministère de l'agriculture.

Cette filière fait partie des domaines sur lesquels j'ai beaucoup travaillé, notamment en vue de remplacer le test de la souris par le test physico-chimique non seulement dans le bassin d'Arcachon, mais dans tous les bassins, ce qui constituera un véritable progrès pour les ostréiculteurs. Le ministère de l'agriculture lui a toujours accordé

une grande importance ; au-delà de son intérêt pour la région, Dominique Bussereau, l'un de mes brillants prédécesseurs, avait beaucoup fait pour elle.

La solution du problème que vous évoquez réside, là encore, dans des mesures d'urgence. Il s'agit en particulier d'activer le fonds d'indemnisation des calamités agricoles : en 2008, nous avons consacré 34 millions d'euros à la filière ostréicole dans ce cadre ; nous abonderons de nouveau le fonds à hauteur de 32,5 millions pour indemniser la filière et prendre en charge ses difficultés économiques.

Ensuite, les ostréiculteurs doivent bénéficier des mesures d'urgence incluses dans le plan annoncé par le Président de la République à Poligny. Nous nous assurerons là encore qu'aucun blocage ne les empêche d'y recourir.

Enfin, j'ai demandé aux préfets concernés de recenser toutes les entreprises ostréicoles gravement touchées par la crise, afin de réfléchir aux mesures d'accompagnement à leur appliquer au cas par cas, sur tout le littoral. Au-delà de ces mesures d'urgence, nous sommes confrontés à la surmortalité des huîtres juvéniles, notamment des naissains, dont j'ai pu constater les effets sur les tuiles de deux bassins, où près de 80 % de la production disparaît.

Il faut absolument trouver une solution durable à ce problème. J'ai donc demandé à l'IFREMER d'accélérer ses recherches en vue d'identifier une souche plus résistante, qui pourrait venir d'un pays étranger, le cas échéant du Japon. Cela permettrait d'éviter cette surmortalité et de relancer durablement l'activité économique de la filière.

M. le président. La parole est à M. Michel Grall.

M. Michel Grall. Je tiens à saluer l'action volontariste de M. le ministre dans un domaine qui n'est pas simple : cette crise exige des mesures conjoncturelles, mais également des mesures structurelles, comme, effectivement, le développement de nouvelles souches.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grall](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 890

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 420

Réponse publiée le : 27 janvier 2010, page 443

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 janvier 2010